

COMMUNIQUE DE PRESSE N°01 DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) SUR LES VIOLENCES COMMISES EN MARGE DES MATCHS DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN)

Abidjan le 25 Janvier 2024, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) exprime sa vive préoccupation face aux actes de violence, de dégradation et d'atteinte à l'intégrité physique de personnes, perpétrés en marge de certains matchs de la coupe d'Afrique des Nations 2023.

Le CNDH a observé dans la soirée du lundi 22 janvier 2024, que suite à la défaite de l'équipe nationale ivoirienne face à celle de la Guinée Équatoriale au stade olympique Alassane OUATTARA d'Ebimpé, des saccages des autobus de la Sotra et autres dégradations sur des biens publics et privés ont été commis par des individus dans certaines communes du district d'Abidjan.

Ce même jour aux environs de 19h30, des violences ont été exercées sur la personne de dame LATH Tuo Amélie, 70 ans, dans le village d'Akradjo, à Dabou, accusée au même titre que quatre autres femmes de sorcellerie par la clameur publique, et d'être mystiquement à la base de la défaite de l'équipe nationale de la Côte d'Ivoire. Ces allégations ont conduit à des pillages de propriétés, dont celle du député suppléant de Dabou SIE Raoul et un apatam servant de lieu de commerce à ces dames.

Le mardi 23 janvier, des dégradations de biens publics (autobus SOTRA), des échauffourées entre supporteurs dans un maquis ayant entraîné des destructions de biens privés à Yamoussoukro et des jets de projectiles contre les joueurs Camerounais à Bouaké, ont été constatés.

Le CNDH condamne fermement toute forme de violence et de discrimination, notamment ces atteintes à l'intégrité physique des personnes visées, ces accusations sans fondement à leur encontre, et ces actes d'incivisme.

Le Conseil appelle à la plus grande retenue, au respect des droits fondamentaux de chaque individu et au civisme des populations, pour préserver l'hospitalité de cette compétition africaine et de notre pays.

En les félicitant pour leur prompt réaction face à ces événements, le Conseil exhorte les autorités compétentes à plus de vigilance, à renforcer le dispositif sécuritaire dans toutes les villes du pays et à prendre des mesures appropriées pour rendre justice aux victimes des violences commises.

Le CNDH demeure engagé dans la protection des droits de l'homme et continuera de surveiller étroitement la situation pour garantir la justice et la sécurité des personnes concernées.

La Présidente

Namizata SANGARE
LA PRÉSIDENTE

